

HERMANCE

HISTOIRE & PATRIMOINE

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE

LES GRANDES ETAPES	2
LE TERRITOIRE A LA LUMIERE DE LA CARTOGRAPHIE HISTORIQUE	4
Début du XIX ^e siècle	
Transformations aux XIX ^e & XX ^e siècles	
LES TRANSFORMATIONS AU XX ^e SIECLE	8
Le bâti	
Le parcellaire	
LE PAYSAGE	12
Le paysage en 1830: les affectations	
Le paysage en 1830: la structure bocagère	
Le paysage en 1937	

PATRIMOINE

LE PATRIMOINE NATUREL	19
Les mesures légales	
L'Hermance	
Le réseau écologique genevois	
LE PATRIMOINE BÂTI	25
L'ISOS	
Le Recensement architectural	
Les objets protégés	
Le plan de site	
LE RESEAU HISTORIQUE	31
L'Inventaire des voies de communication historiques (IVS)	
Les objets IVS	
Le paysage routier: synthèse	
CONCLUSION	41
BIBLIOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE	43

LES GRANDES ETAPES

Le rivage du Léman a révélé de nombreuses trouvailles, notamment des traces du Néolithique sur le territoire de la commune française de Chens, qui témoignent d'une occupation précoce des rives. Pour l'époque romaine, des monnaies, dont un dépôt de pièces d'or des I^{er} et II^e siècles, ont été retrouvés à Hermance même. Mais rien ne permet de prouver la continuité de l'occupation des terres situées sur la rive gauche de l'Hermance. C'est sur la rive droite de l'Hermance qu'apparaissent au Moyen Age les premières localités: Cusy, à un kilomètre au nord-est d'Hermance, ou le château de Grésy, établi entre les confluents des nants Marnod et de Crevy, à 1,5 km au sud-est d'Hermance.

L'histoire d'Hermance débute véritablement avec la création du bourg, qui s'inscrit parmi les fondations de villes neuves des XII^e et XIII^e siècles. C'est une période d'intense renaissance urbaine, durant laquelle les seigneurs féodaux luttent contre la puissance des villes libres en favorisant sur leur territoire le développement de communautés bourgeoises dotées de franchises et bénéficiant de droits de marché. Le bourg fortifié est fondé avant 1247 par Aymon II de Faucigny, qui veut se ménager un accès sûr au Léman. La première mention du château apparaît en 1247, dans une bulle du pape Innocent IV qui autorise Aymon de Faucigny à y établir une chapelle. Jusque là, le territoire d'Hermance dépendait de la paroisse de Villars, située à 1 km du bourg sur la route de Chevrens. Villars disparaîtra au profit d'Hermance au cours des XIV^e-XV^e siècles, mais les ruines de son église subsisteront jusqu'au XIX^e siècle.

Au milieu du XV^e siècle, en 1470, la population d'Hermance compte 60 feux, en 1550 environ 80 feux.

Au cours du XIV^e siècle, Hermance est souvent mêlée aux luttes féodales mettant aux prises les comtes de Savoie, les comtes de Genève et les Faucigny, avant de revenir définitivement à la maison de Savoie par le traité du 5 janvier 1355. Par la suite, le château passe entre de nombreuses mains, continuant à jouer un rôle militaire de place forte contre Genève et ses alliés. Contrairement à la plupart des châteaux de la région, celui d'Hermance ne fut pas détruit pendant les guerres de la Réforme du XVI^e siècle. Inféodé par les Bernois à François-Melchior de Saint-Jeoire en 1536, le bourg est rendu à la Savoie en 1567, et pillé par une armée française lors de la guerre de 1589. Il perd toute importance militaire avec le traité de Saint-Julien de 1603. Le port est alors comblé, les installations militaires démantelées. Dès lors, la noblesse déserte Hermance, qui devient un bourg paysan.

La seigneurie d'Hermance, érigée en baronnie en 1596, puis en marquisat en 1714, est abolie à la

POPULATION

1850	498 habitants
1860	461 habitants
1870	405 habitants
1880	408 habitants
1888	438 habitants
1900	362 habitants
1910	405 habitants
1920	379 habitants
1930	357 habitants
1941	319 habitants
1950	400 habitants
1960	512 habitants
1970	525 habitants
1980	594 habitants
1990	686 habitants
2000	816 habitants

Révolution française, et les terres d'Hermance sont achetées par des bourgeois de Genève. A la Révolution, en 1793, Hermance est rattachée au département du Mont-Blanc, en 1798 à celui du Léman. La commune d'Hermance est réunie en 1816, par le traité de Turin, au canton de Genève nouvellement constitué.

La construction de la route d'Hermance, en 1851, et celle du quai, établi en 1842 mais inauguré en même temps que la route, contribuent à sortir le territoire de son relatif isolement. Le quai est agrandi en 1876, une digue élevée en 1878 pour permettre l'accostage des bateaux de la ligne régulière desservant la côte. En 1901, le tramway arrive jusqu'à Hermance. Ce désenclavement ne signifie cependant pas une augmentation significative de la population, bien au contraire. Le nombre d'habitants ne cesse de régresser à partir de 1850 (avec une exception pour les chiffres de 1910), jusqu'en 1950 où l'on observe un accroissement progressif de la population. Celui-ci s'accroît dès 1960, et surtout à partir des années 1980. En un demi-siècle, entre 1950 et 2000, la population a plus que doublé, passant de 400 à 816 habitants.



«Armass», soit Hermance, fait partie des places fortes très suggestivement figurées en 1589 par Fornazeris dans sa carte intitulée *Vero disegno del lago di Geneva con i luoghi che l circondano* (détail) BPU

LE TERRITOIRE D'HERMANCE A LA LUMIERE DE LA CARTOGRAPHIE HISTORIQUE

L'ATLAS DU TERRITOIRE GENEVOIS

Carte 1: début du XIX^e siècle

Le premier plan de l'Atlas du territoire genevois présente le report du Cadastre français de 1815 sur le plan d'ensemble de 1989-1991. Il offre une lecture de la situation au début du XIX^e siècle et, surtout, met en évidence les éléments de cette époque encore existants sur le terrain.

Réseau

La commune se trouve à l'écart des grandes voies de communication.

A l'échelle locale, le réseau, resté remarquablement stable, est relativement lâche, moins dense qu'ailleurs en territoire genevois. La voie principale est alors l'actuelle route de Chevrens, qui rallie le bourg par le haut. Elle marque une ligne de rupture entre pente et plateau. En aval, elle est doublée par des chemins de descente du vignoble. Au-dessus de la route de Chevrens, on trouve une série de chemins à la structure plus ramifiée.

De nombreux passages permettent de traverser l'Hermance et témoignent du fait que la rivière a longtemps été un lien, avant de devenir une frontière.

Parcellaire

Sa définition est très fine au bord du lac et sur la pente du coteau, avec des parcelles longues et étroites.

Du côté de l'Hermance et à proximité du village, on trouve quelques parcelles plus importantes.

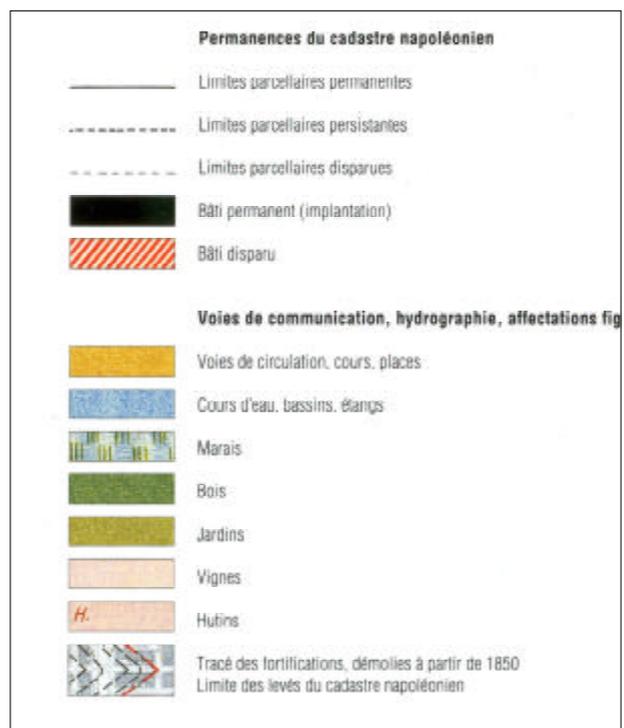
Affectations

La vigne occupe une place prépondérante sur le territoire, sur les pentes côté lac principalement.

On observera la présence du nant qui fait fonctionner un moulin.

Bâti

Il est concentré dans les deux parties du village, le Bourg-Dessus et le Bourg-d'en-Bas. Le plan ne fait pas apparaître de construction à l'extérieur du village.





Atlas du territoire genevois. Permanences et modifications cadastrales aux XIX^e et XX^e siècles, Carte no 6.1 (détail)

L'ATLAS DU TERRITOIRE GENEVOIS

Carte 2: transformations aux XIX^e & XX^e siècles

Le second plan de l'Atlas du territoire genevois rend compte des transformations intervenues depuis le Cadastre français. En noir, on retrouve l'héritage de l'Ancien Régime et du Département du Léman.

Les éléments reportés dans les tons de rouge sont ceux qui apparaissent entre le début du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle.

Le jaune orangé souligne les modifications datant de la seconde moitié du XX^e siècle.

1815-1937

Réseau

L'événement majeur de cette période est la construction de la route d'Hermance, inaugurée en 1851. Elle reprend en partie le tracé d'un ancien chemin, mais se ménage un nouvel accès au Bourg. Cette réalisation provoque le déclassement de la route de Chevrens.

Au niveau du réseau local, les modifications sont marginales.

Parcellaire

On constate un double mouvement, quelques regroupements parcellaires sur la frange lacustre, d'une part, et des subdivisions du côté de l'Hermance, d'autre part.

Bâti

Le Bourg-d'en-Bas s'étoffe de nouvelles constructions, dans la trame de la villeneuve. Le périmètre de la Tour accueille une maison de maître, qui deviendra un foyer pour personnes âgées. L'école-mairie est construite en 1926.

A l'extérieur de la localité, des maisons s'égrènent sur la frange lacustre, autour du village et le long de la route de Chevrens, à la sortie du Bourg-Dessus.

Le complexe de la douane modifie profondément la sortie d'Hermance du côté de Chens.

1937-1990

Réseau

La route d'Hermance est modernisée, et l'accès au bourg est réorganisé avec la création d'une boucle et d'un parking.

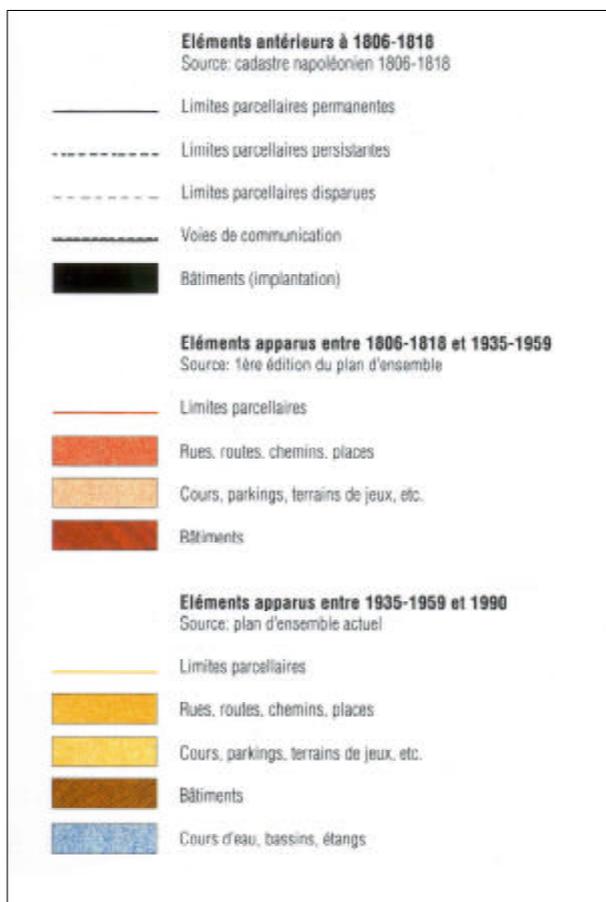
Parcellaire

Quelques grandes parcelles sont morcelées.

Bâti

La construction de villas s'est poursuivie, selon les mêmes tendances que précédemment.

Le camping s'est agrandi. Sur la parcelle voisine, la commune a fait édifier la salle communale. Dans le périmètre de la Tour, l'établissement pour personnes âgées s'est étendu.





Atlas du territoire genevois. Permanences et modifications cadastrales aux XIX^e et XX^e siècles, Carte no 6.2 (détail)

LES TRANSFORMATIONS AU XX^e SIECLE

LE BÂTI

Le XX^e siècle marque le passage très progressif d'Hermance du statut de commune rurale à celui de commune résidentielle.

Dès le milieu du XIX^e siècle, la création de la route d'Hermance et la mise en exploitation d'une ligne régulière de bateaux rapproche Hermance de la ville, mais cette commune demeure néanmoins très lointaine.

Colonisant la frange lacustre, les bourgeois de Genève y font construire de belles maisons, qui ne sont cependant occupées qu'à la belle saison. Les chiffres de la population en témoignent: si les constructions se sont multipliées sur le territoire communal, en dehors du bourg, la population reste stable depuis le début du siècle, accusant même un recul significatif entre 1920 et 1941 (de 379 à 319 habitants).

A partir des années 1950, l'usage plus généralisé de l'automobile raccourcit la distance entre Hermance et la ville, incitant toujours plus de familles à s'y installer à l'année. Dès 1950, la population augmente de façon constante, avec une accélération à partir des années 1980, qui voient se multiplier les nouvelles constructions.

La carte ci-contre synthétise cette évolution au niveau du bâti.

En noir sont figurés les bâtiments présents en 1937. On constate que le bâti a débordé du cadre du bourg pour s'approprier de façon relativement dispersée non seulement la bande lacustre, mais aussi d'autres secteurs proches du village, le long des principales voies de communication, au-dessus de la route d'Hermance ou de part et d'autre de la route de Chevrens.

En bleu apparaissent les rares bâtiments construits entre 1937 et 1961, très peu nombreux. On notera l'apparition de bâtiments de peu d'importance (dépendances, cabanons) en zone agricole, du côté de l'Hermance.

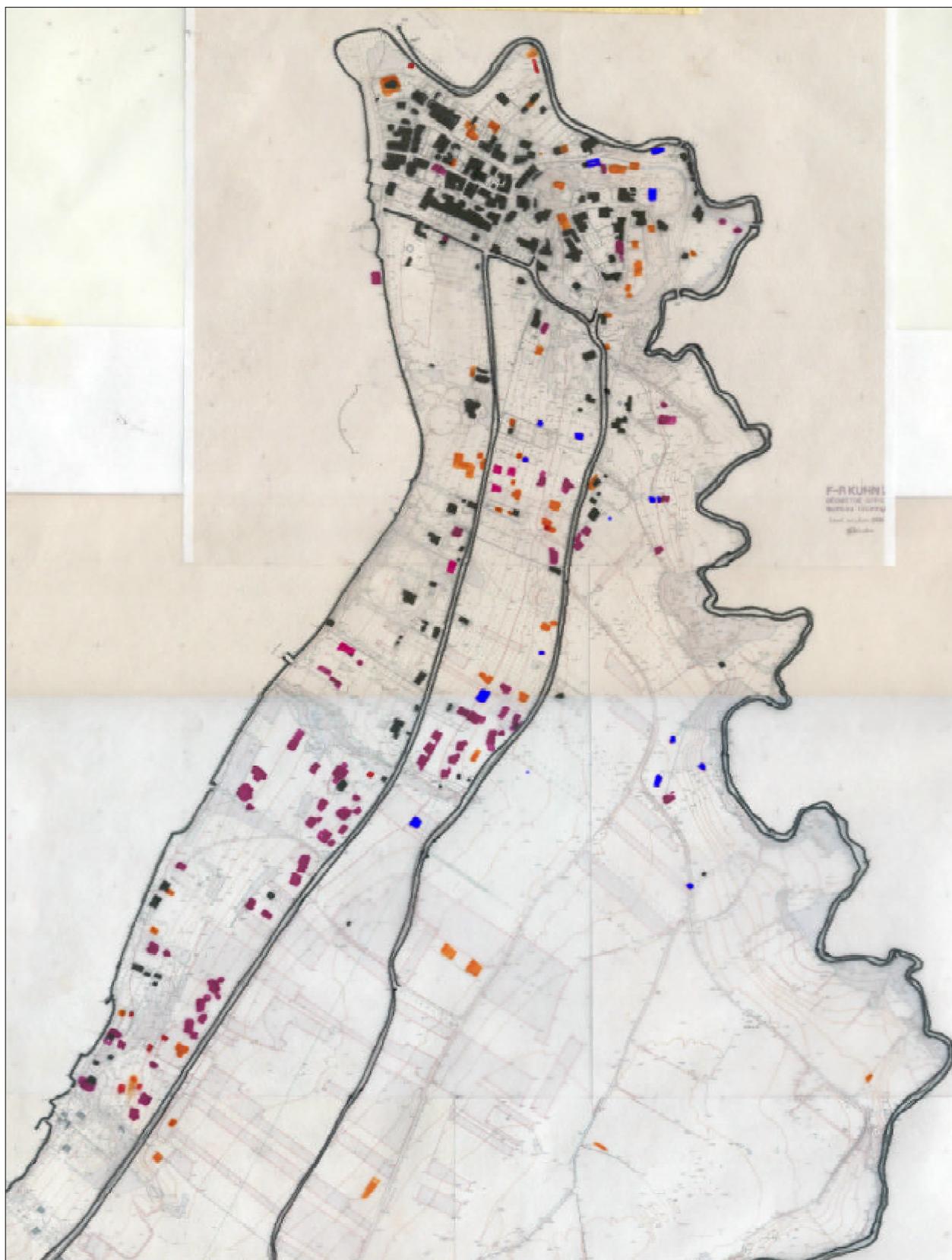
Les bâtiments implantés entre 1961 et 1984 apparaissent en orange, marquant une légère poussée par rapport à la période précédente. Ils viennent étoffer la structure villageoise, ou s'installent comme leurs prédécesseurs dans la frange lacustre ou le long des principales voies. De grandes structures sont établies en zone agricole.

La période entre 1984 et 2004 voit un important accroissement du nombre de nouveaux bâtiments,

représentés en rose. Ils sont pour la plupart implantés selon une logique de villas en série ou contigues, créant des deuxièmes, voire troisièmes fronts bâtis et multipliant les voies d'accès.

La transformation d'Hermance de commune rurale en commune résidentielle s'opère en un siècle et demi à peine. Elle a toutefois des incidences très diverses selon les secteurs.

C'est avant tout dans la frange lacustre que cette évolution est le plus marquée: les champs et les vignes ont cédé la place à des domaines, qui à leur tour sont morcelés pour accueillir un tissu de villas.



Evolution du bâti entre 1937 et 2000. En noir, situation en 1937. En bleu, en 1961. En orange, en 1984. En rose, en 2004.
Report sur les cartes préparatoires pour la première édition du plan d'ensemble, de 1937

LE PARCELLAIRE

L'analyse de la structure parcellaire offre un autre point de vue sur l'évolution du territoire d'Hermance au cours du XX^e siècle.

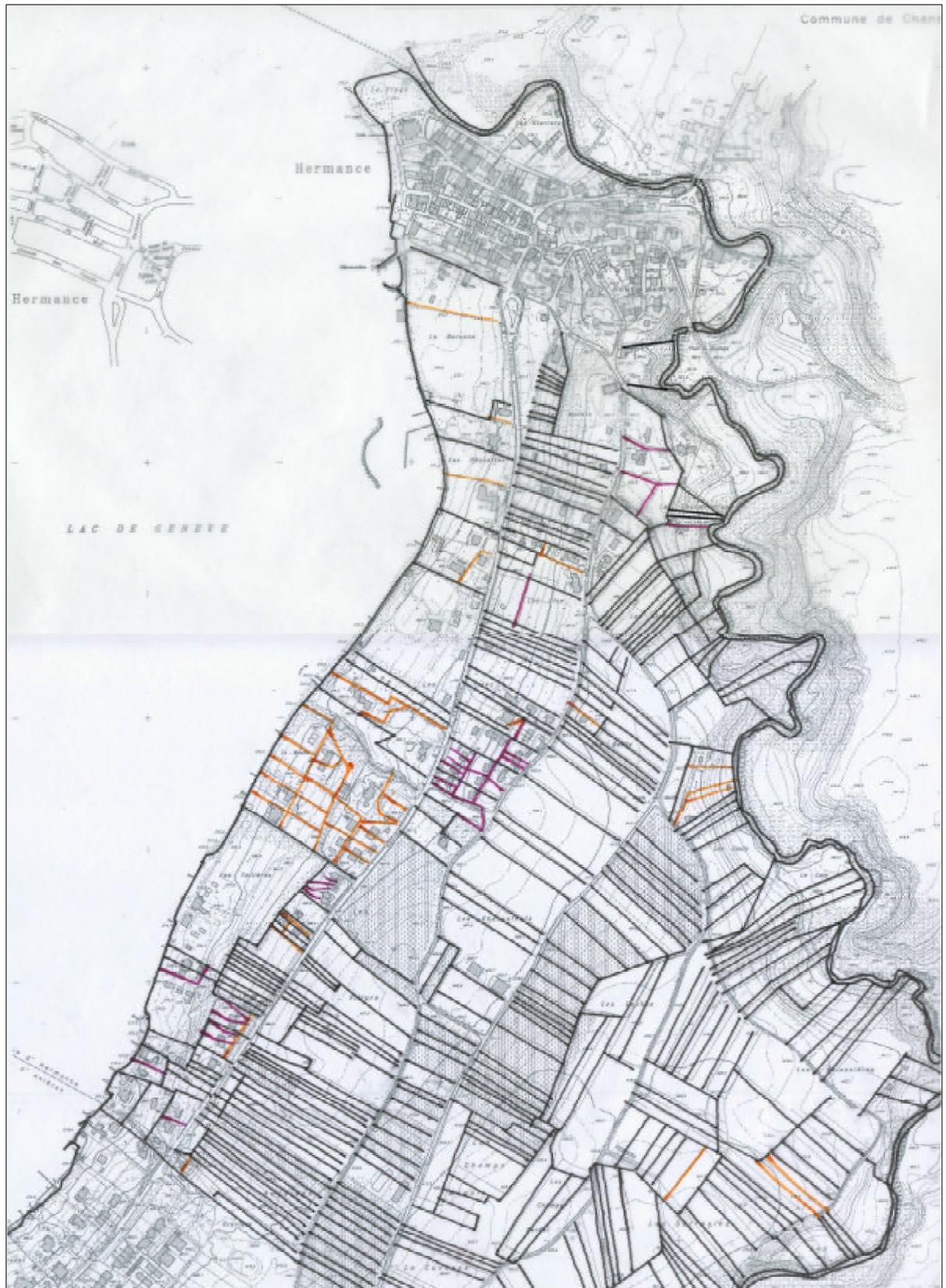
La confrontation des différentes éditions du plan d'ensemble reflète un double mouvement.

On assiste tout d'abord à un mouvement de regroupement des fines parcelles agricoles de la frange lacustre pour y constituer des domaines résidentiels, alors que sur le reste du territoire la structure parcellaire traditionnelle est largement préservée. C'est l'image figurée en noir, qui donne la situation en 1961.

Entre 1961 et 1981 s'amorce le découpage et le morcellement de ces grandes parcelles. Il s'effectue selon une logique complètement différente de celle qui prévaut dans l'espace rural: au lieu de longues parcelles étroites, des lots plus ramassés, présentés en orange.

Entre 1981 et 2004, ce mouvement s'accroît, avec des parcelles toujours plus petites, figurées en rose.

Ce phénomène n'est pas sans incidence sur le paysage.



Evolution du parcellaire entre 1961 et 2000. En noir, situation en 1961. En orange, en 1984. En rose, en 2004.
Report sur le plan d'ensemble édition 2004

LE PAYSAGE

LE PAYSAGE EN 1830: LES AFFECTATIONS

Mise en couleurs, la carte de l'Atlas Mayer de 1830 donne un aperçu des cultures présentes sur le territoire d'Hermance et permet de se faire une idée du paysage rural dans la première moitié du XIX^e siècle.

La carte ci-contre montre l'affectation des parcelles, selon les catégories retenues par l'Atlas Mayer (voir légende).

Les grandes cultures (céréales) dominent le territoire et occupent des surfaces importantes.

La vigne est très présente sur le coteau tourné vers le lac, dont la proximité offre des conditions très favorables, mais occupe également des parcelles à l'est de la route de Chevrens.

Les prés se retrouvent à proximité du village, au bord du lac et surtout vers l'Hermance.

Les jardins, figurés en vert pâle, participent à la structure villageoise.

Ce qui peut paraître étonnant par rapport à aujourd'hui, c'est l'absence quasi totale de bois et forêts, notamment au bord de l'Hermance. Les terres sont exploitées jusqu'à la berge, et il ne fait guère de doute qu'actuellement l'arborisation est beaucoup plus considérable qu'au début du XIX^e siècle.



Dans son *Essai statistique sur le canton de Genève* de 1817, Jean Picot évoque les terres de la rive gauche du lac, une brève description qui s'applique également aux terres de la commune d'Hermance:

Les bords du lac dans cette partie du canton ne sont ni moins beaux ni moins verts que sur la rive opposée; cependant ils sont moins habités et moins bien cultivés [...]; cette différence tient à ce qu'il n'existe point de bonne route près des bords du lac du côté de la Savoie, à ce que le roi de Sardaigne ne permettait pas aux étrangers et sur-tout à des protestans d'acheter des terres près des frontières de ses états, et à ce qu'il ne se trouvait point d'habitans aisés dans le pays; on doit espérer que les obstacles qui s'opposaient à la prospérité de ce côté du lac vont cesser maintenant et que de Cognigni à Hermance il se couvrira peu à peu de jolies habitations. [...]

Hermance est habitée par un grand nombre de pêcheurs qui vendent à Genève les produits de leur pêche; cet ancien bourg qui n'offre plus de traces de son lustre primitif, est dominé par une tour, en grande partie ruinée, qui fait un effet très singulier dans le paysage environnant.

Les [...] communes, dont nous venons de parler, jouissent d'un avantage particulier dû à leur situation; leurs vignes, situées au bord du lac, ne gèlent point au printemps, ou du moins gèlent fort rarement, dans toute la moitié inférieure de la pente du coteau. Cet avantage est d'un grand prix dans un canton où les gelées du printemps sont fréquentes et détruisent souvent les espérances du vigneron; il est dû aux émanations calorifiques des eaux du lac.

LE PAYSAGE EN 1830 : LA STRUCTURE BOCAGERE

La seconde carte de l'Atlas Mayer de 1830 illustre de façon très frappante la structure bocagère typique de la campagne genevoise, à laquelle Hermance ne fait pas exception.

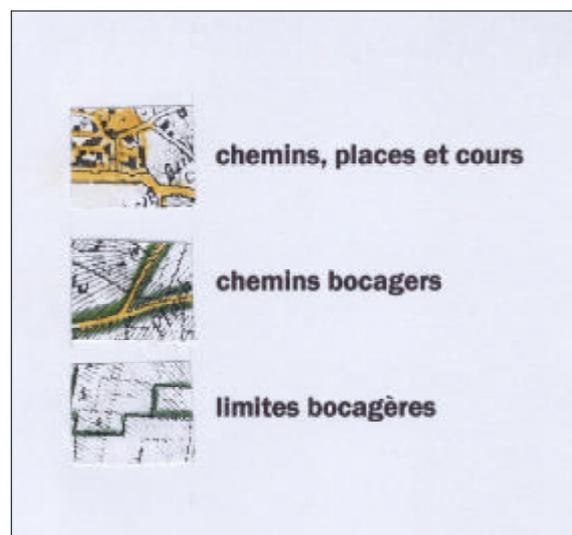
Avec ses parcelles délimitées par des haies, le bocage dessine un paysage bien particulier, une campagne quadrillée de chemins, eux-mêmes encadrés de fortes haies, souvent rehaussées d'arbres.

Les parcelles fermées par des haies sont protégées contre les déprédations des animaux, le passage des chars ou des gens et le ravage des intempéries. La fonction économique du bocage n'est pas négligeable: les haies fournissant du combustible pour le chauffage et les fours à pain, des liens pour les moissons et de l'alimentation pour le bétail.

La séparation est nette entre le domaine des cultures et celui des animaux. Les chemins encadrés de haies canalisent le passage du bétail, et se dilatent souvent en communs où l'on amène paître les bêtes.

La quasi totalité des chemins irrigant le territoire d'Hermance est bordée de haies, avec un réseau qui est toutefois un peu moins dense qu'en d'autres secteurs du canton. On trouve aussi relativement peu de parcelles fermées, sans doute à cause de la taille extrêmement réduite de la plupart d'entre elles et de la relative prédominance du vignoble, qui échappe à la structure bocagère.

Une partie de la structure bocagère est aujourd'hui préservée et constitue une dimension du paysage historique d'Hermance (voir le chapitre concernant les chemins historiques).





Atlas Mayer 1830.
La mise en couleurs révèle le réseau et la structure bocagère du territoire.

LE PAYSAGE EN 1937

Etablies en 1937, les cartes préparatoires pour la première édition du plan d'ensemble, extrêmement détaillées et d'une merveilleuse expression graphique, permettent d'appréhender les grandes composantes du paysage d'Hermance dans la première moitié du XX^e siècle.

On a vu que les transformations ont pour l'essentiel touché la frange lacustre. Cela a des incidences certaines sur le paysage de ce secteur, avec des répercussions sur d'autres parties du territoire.

Ainsi, le vignoble a quitté le bord du lac et a pris de la hauteur, et s'implantant jusque sur le plateau.

Les domaines résidentiels qui se sont installés sur la frange lacustre sont caractérisés par une importante arborisation de type parc, avec des bosquets et des cordons boisés qui offrent un écrin vert aux maisons et forment un écran vis à vis du voisinage. Aujourd'hui encore, cette végétation domine la perception de l'espace à l'ouest de la route d'Hermance. Les limites des domaines sont aussi parfois marquées par des murs, en particulier du côté des voies de communication.

On retrouve la structure caractéristique des domaines, à une échelle plus fine, en dehors de la frange lacustre, autour du village.

Une autre dimension très frappante révélée par la carte est la présence très importante de vergers, aussi bien dans la frange lacustre, où ils alternent avec des plantations d'arbres isolés, que dans l'espace rural le plus proche du bourg.

La rive de l'Hermance s'est étoffée d'un cordon boisé presque continu.



Composantes du paysage en 1937. En rose, vignoble. En vert foncé, bois et cordons boisés. En vert clair: arbres et vergers. En noir, murs.
Mise en couleurs des cartes préparatoires pour la première édition du plan d'ensemble, de 1937

LE PATRIMOINE NATUREL

Le territoire de la commune d'Hermance possède non seulement un important patrimoine bâti, mais se distingue aussi par la richesse de son patrimoine naturel.

Celui-ci est au bénéfice de différentes mesures de protection.

LES MESURES LEGALES

La loi sur les eaux détermine une zone de non-construction par rapport à la rive du lac et aux berges de l'Hermance de 10, 30 ou 50 mètres.

La loi sur la protection générale des rives du lac définit un périmètre de protection dont la route d'Hermance constitue la limite, et qui comprend le vallon de l'Hermance depuis son embouchure jusqu'à la face arrière du bourg médiéval. La loi donne des indications notamment sur la densité autorisée à l'intérieur de cette zone, soit 0,2, et l'orientation des toitures.

Le plan de site du vallon de l'Hermance détermine un périmètre de protection sur la rive gauche de la rivière, qui s'étend jusqu'au pont de Crévy et qui s'établit à une trentaine de mètres de la lisière des bois accompagnant le cours d'eau.

Ce plan indique les forêts existantes, les friches à conserver, les pâtures, prairies et cultures à conserver, ainsi que les haies.

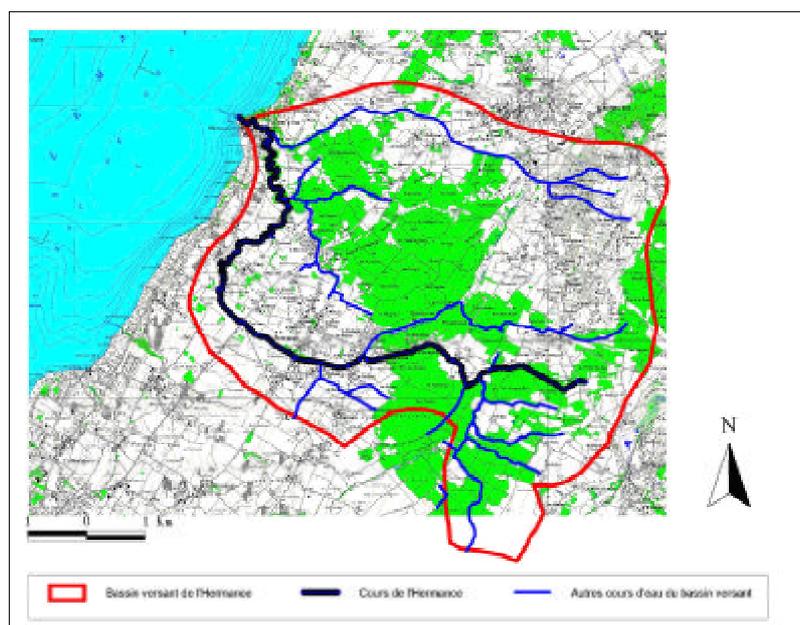
L'HERMANCE

Si l'Hermance est une rivière au cours peu dégradé, son bassin versant, à dominante agricole, subit depuis plusieurs années une urbanisation soutenue, plus particulièrement dans sa partie française. Dans ce contexte, la rivière et son cordon boisé sont d'une grande importance pour maintenir un réseau bleu-vert qui permette les connections entre le massif boisé du centre du bassin versant et les autres structures paysagères, comme par exemple les haies.

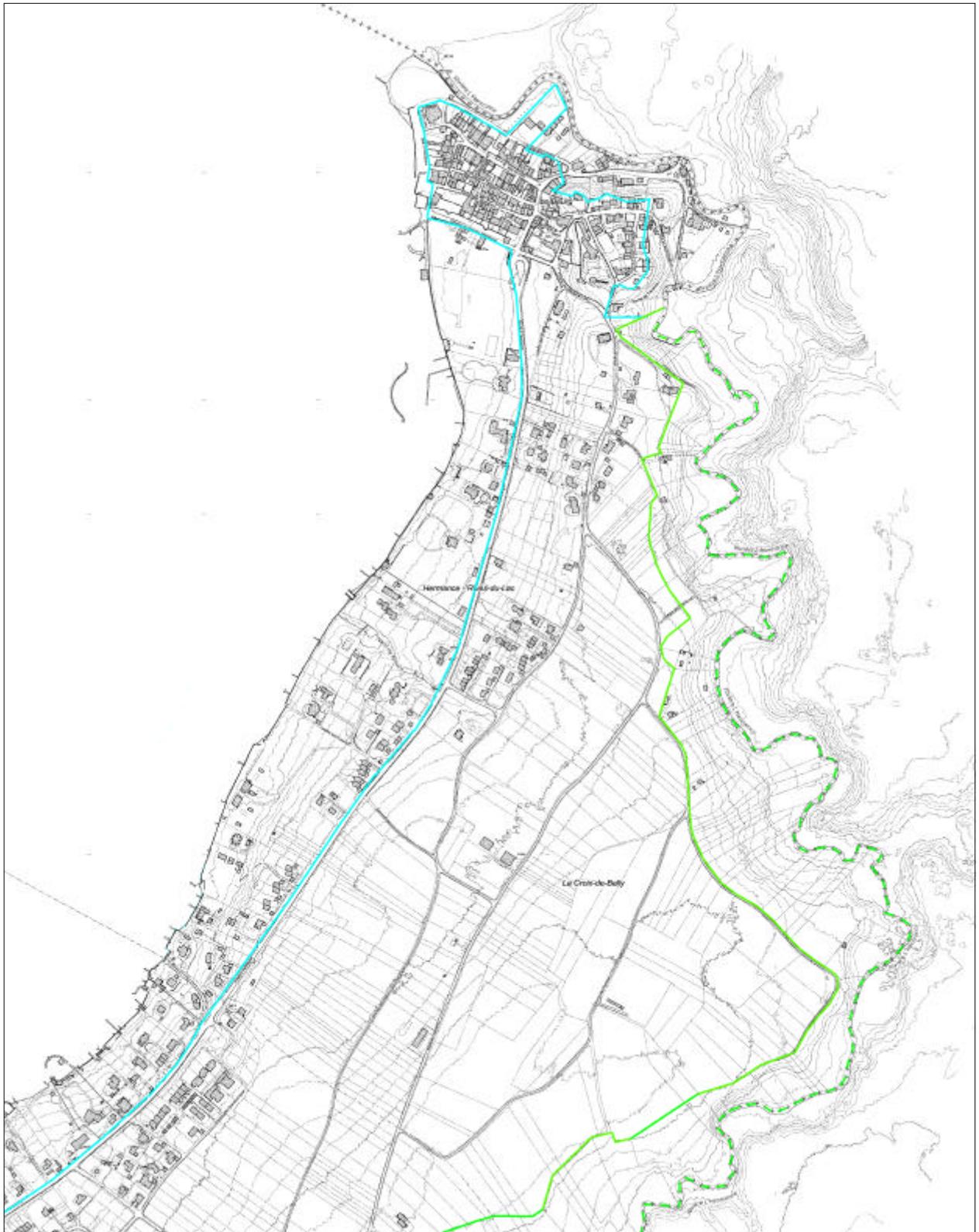
Le vallon de l'Hermance a aussi été identifié par le WWF et Bird Life International comme un site d'importance nationale pour la biodiversité, dans le cadre de la mise en place du réseau européen Émeraude prévue pour 2004.

L'Hermance est également englobée dans l'un des contrats de rivières transfrontaliers, le contrat du sud-ouest lémanique. Le Syndicat Intercommunal du pays de la Côte et du Redon côté français et l'Etat de Genève sont porteurs de ce contrat. Ses principaux objectifs pour l'Hermance sont:

- rétablir une meilleure qualité de l'eau,
- éviter l'augmentation des débits de crue,
- maintenir les zones d'intérêt biologique, principalement sur France,
- améliorer la qualité écologique et biologique de la rivière.



La vaste aire boisée qui accompagne le cours d'eau est bordée par l'agriculture et quelques fermes isolées. Une grande diversité d'habitats forestiers y est représentée, notamment des chênaies à charmes mais aussi des aulnaies et des pinèdes. Les marais et zones humides abritent une flore spécifique comprenant beaucoup d'espèces menacées. La faune est également bien diversifiée et comprend des espèces peu courantes, tant pour les mammifères que pour l'avi-faune.



Périmètres de protection des rives du lac (en bleu) et du vallon de l'Hermance (en vert)

LE RESEAU ECOLOGIQUE GENEVOIS

Au-delà de la rive du lac et du vallon de l'Hermance qui font l'objet de mesures légales de protection, Hermance présente une grande variété de milieux naturels qui sont des maillons importants des réseaux environnementaux. On peut le constater à travers les cartes établies par le Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP), notamment les cartes du Réseau écologique genevois (REG).

Un environnement et un paysage proche de l'état naturel fonctionnent selon un réseau complexe d'interactions qui assurent à l'ensemble une relative stabilité du nombre des espèces et de la taille des populations. D'un point de vue biologique, le paysage est utilisé comme une vaste toile d'araignée. Les éléments qui le composent fonctionnent comme abri et lieu de développement pour les espèces ou comme espace d'échanges et de diffusion. Cette toile d'araignée aux liens diffus et dont les échelles sont propres à chaque organisme ou groupes d'organismes est appelée réseau écologique.

Le réseau écologique est le résultat de la distribution et de l'utilisation spatiale des milieux, reliés entre eux par des flux d'échanges qui peuvent varier en intensité au cours du temps.

Les réseaux écologiques peuvent se diviser en plusieurs catégories selon le biotope qu'ils représentent. On parle ainsi sur Genève de réseau forestier (vert), aquatique (bleu) et agricole extensif ou prairial sec (jaune).

Le continuum est un ensemble de milieux complémentaires utilisés de manière préférentielle par des

groupes d'animaux et/ou de plantes; on parle ainsi de continuum forestier (vert), aquatique (bleu) ou encore agricole extensif, prairial sec (jaune). Chacun comprend :

1. des zones nodales: c'est l'ensemble des milieux favorables à un groupe écologique (guilde) animal et/ou végétal, qui constitue des espaces suffisants à l'accomplissement de toutes les phases des cycles vitaux. Elles correspondent généralement à des réserves biologiques ou des zones de protection particulière.

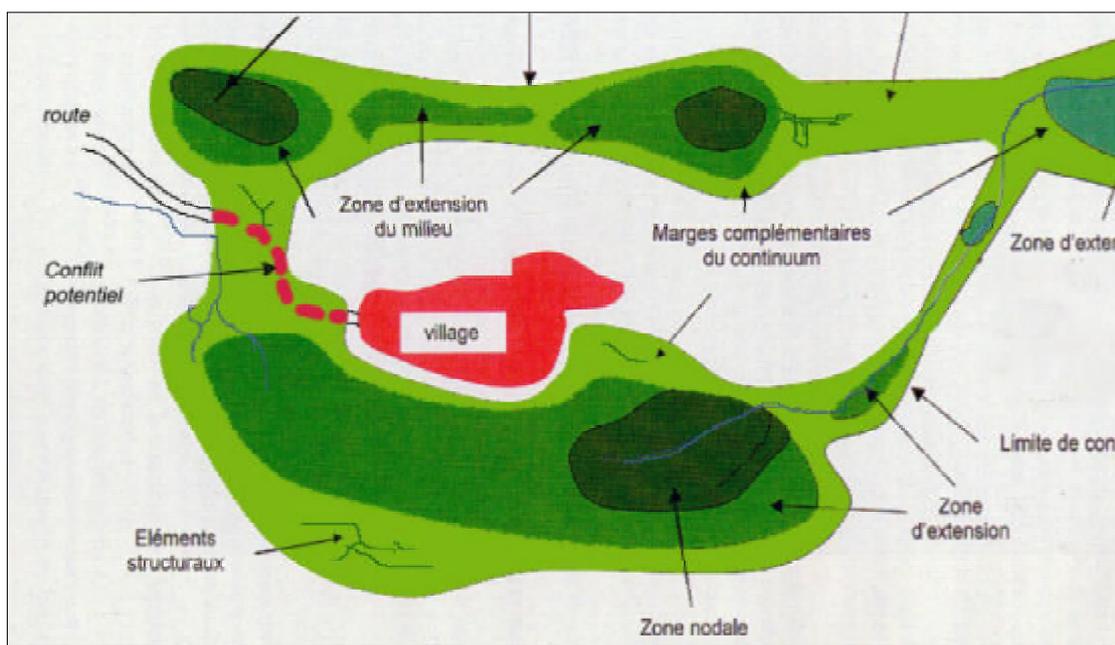
2. des zones d'extension: elles correspondent à un ensemble de milieux favorables à un groupe écologique, fournissant une partie des espaces nécessaires à l'accomplissement des phases des cycles vitaux. Le devenir et la qualité de ces zones de développement sont intimement liés au degré d'interconnexion dont elles bénéficient

3. des zones complémentaires: il s'agit de zones libres d'obstacle majeur, offrant des possibilités d'échanges entre les zones nodales, ou de d'extension. Ces corridors sont plus ou moins structurés par des éléments naturels ou subnaturels, sortes de relais qui viendront en augmenter les capacités d'échanges. Le paysage est ainsi sillonné par un réseau propre à chaque organisme ou groupe d'organismes.

Les **conflits**, sont les obstacles au déplacement de chaque guilde (verte, bleue, jaune). Ils sont tout d'abord déterminés sur la base de données cartographiques (conflits potentiels), puis confirmés par des observations directes et l'avis d'experts (conflits avérés).

[d'après la notice du Réseau écologique genevois établie par le SFPNP]

exemple de continuum vert (SFPNP)



Les quatre cartes du Réseau écologique genevois pour la région d'Hermance

continuum bleu line

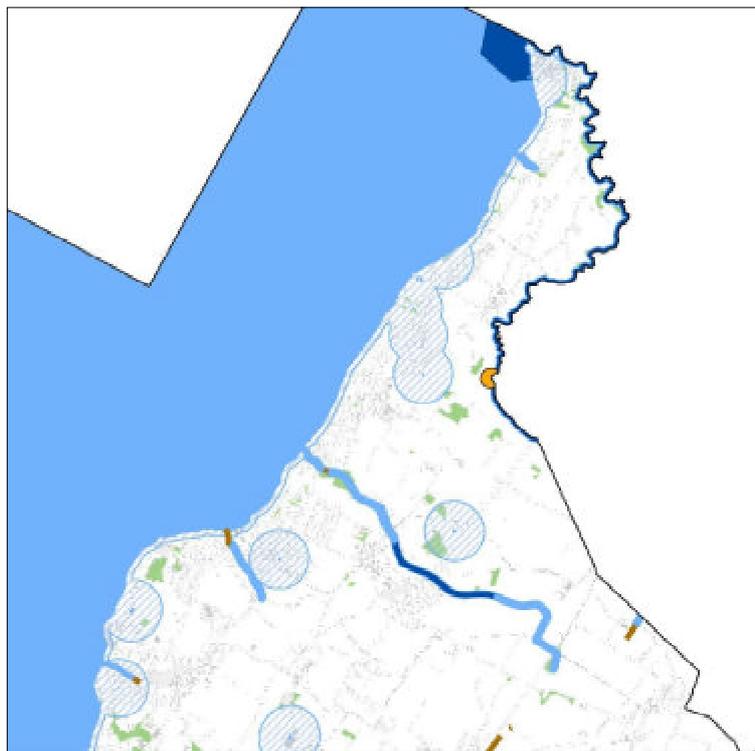
- nodal
- extension
- tronçon enterré

continuum bleu polygone

- nodal
- extension
- complémentaire

conflits du continuum bleu

- Barrage
- obstacle potentiel 1ère catégorie
- obstacle potentiel 2ème catégorie

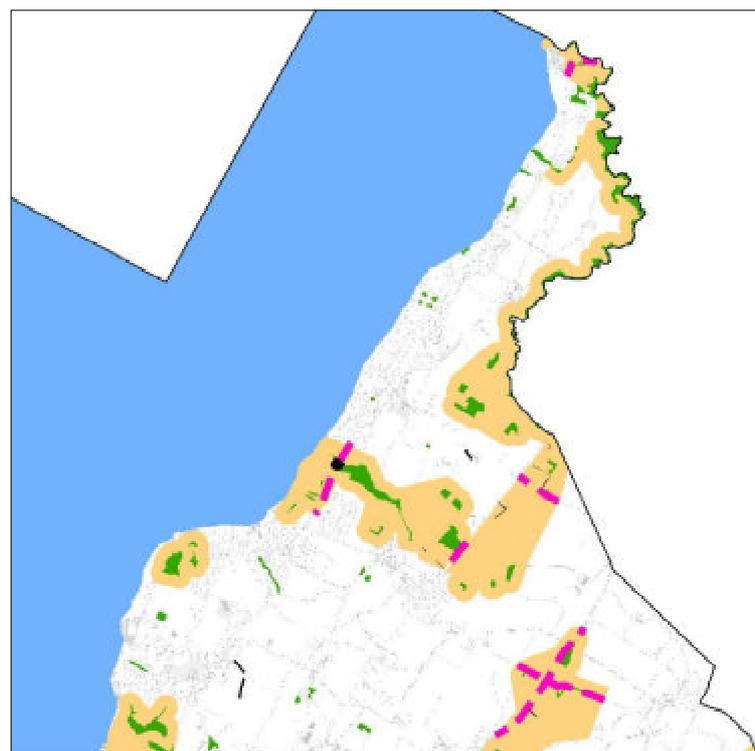


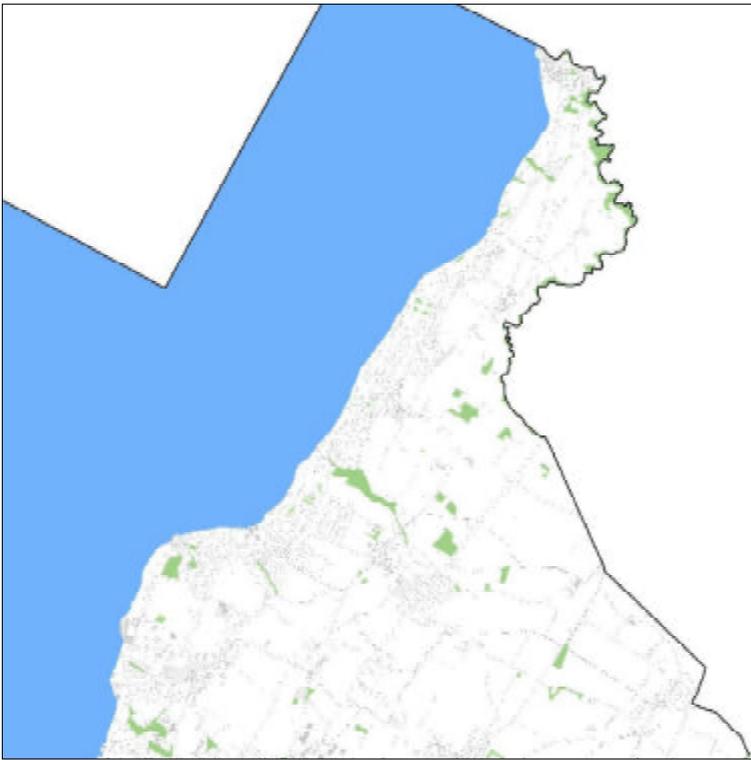
continuum vert

- nodal
- extension
- complémentaire
- sur la zone agricole

conflits du continuum vert

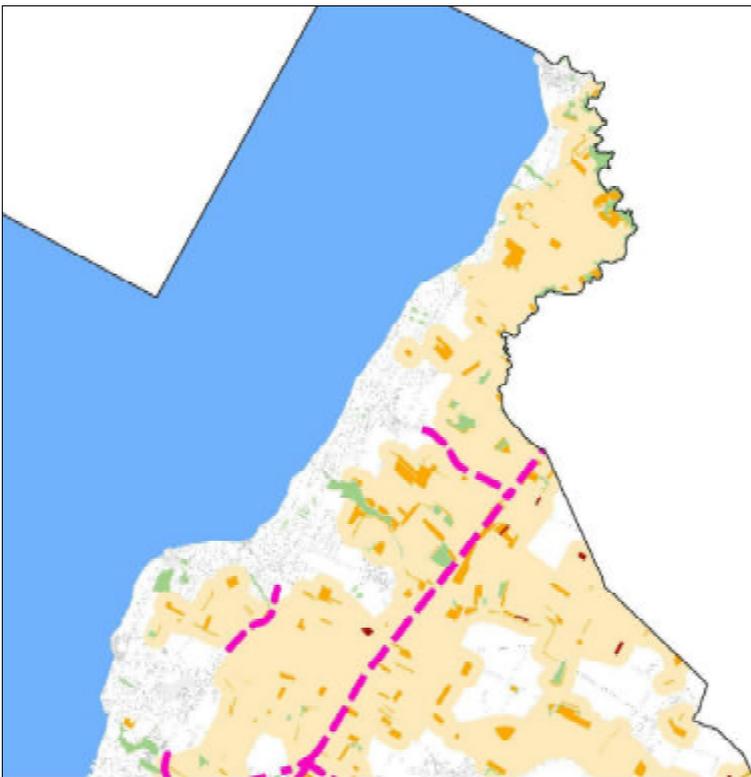
- Autoroute
- obstacle potentiel 1ère catégorie
- obstacle potentiel 2ème catégorie
- Passage





continuum prairial sec

- nodal
- extension



continuum agricole extensif

- nodal
 - extension
 - complémentaire
- conflit dans le continuum ouvert**
- obstacle potentiel
 - Autoroute

LE PATRIMOINE BATI

Le patrimoine bâti d'Hermance fait l'objet de plusieurs inventaires, qui se concentrent essentiellement sur le bourg médiéval, soit

- L'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) (art. 4 LPN)
- Le Recensement architectural du canton de Genève (RA)

Certains bâtiments ou ensembles bénéficient de mesures légales de protection, classement ou mise à l'inventaire.

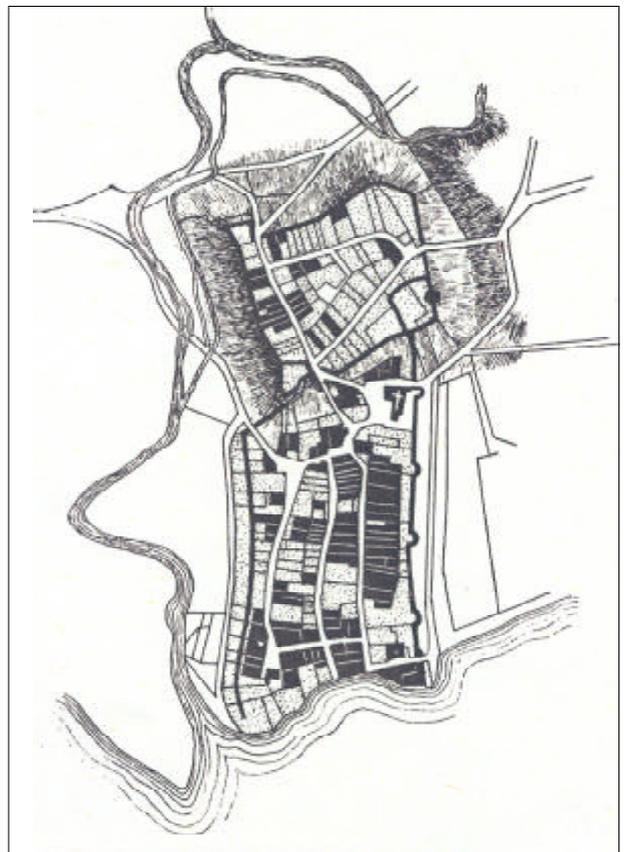
Le village d'Hermance est régi depuis 1979 par un plan de site, visant à protéger son caractère architectural historique et à favoriser son développement harmonieux.

La valeur patrimoniale des bâtiments situés à l'extérieur de la structure villageoise - les domaines avec leurs villas construites pour l'essentiel à partir de seconde moitié du XIX^e siècle - n'a pas encore été documentée.

A l'heure actuelle, seule la propriété de la Fondation Brocher (rte d'Hermance 465, 469 et 471) fait l'objet d'une demande d'inscription à l'inventaire, initiée par l'association Action Patrimoine Vivant. La demande concerne les bâtiments, le mur de clôture avec sa barrière et la parcelle 2238.

Les pages suivantes font la synthèse des mesures légales en vigueur et des indications fournies par les inventaires.

Plan du bourg d'Hermance, dessiné par Louis Blondel, dans: *Les châteaux et ruines de la Suisse*, canton de Genève, Bâle, 1948, p. 72



L'INVENTAIRE DES SITES CONSTRUITS D'IMPORTANCE NATIONALE ISOS

Hermance constitue un site construit d'importance nationale au sens de l'ISOS. Sa structure historique place la localité dans la catégorie «petite ville», comme Versoix-le-Bourg.

Le périmètre pris en considération par l'ISOS comprend les deux bourgs, du haut et du bas, et les secteurs proches.

Les objectifs généraux de sauvegarde au niveau du village ont trouvé une traduction légale dans le plan de site d'Hermance et le classement ou la mise à l'inventaire de bâtiments particuliers.

Les périmètres environnants font eux aussi l'objet de recommandations particulières.

Les périmètres PE I Mont-Sinaï, PE II rives du lac et PE VIII, qui constituent le premier plan de la silhouette du site en venant de Genève, sont considérés comme ayant «un rôle prépondérant», tout comme la bande étroite bordant la route de passage au nord du Bourg d'en bas (PE IV):

«Tous exigent une surveillance attentive, en rapport avec la qualité élevée du tissu qu'ils prolongent et protègent.» Très précisément, «il s'agit dans tous les cas d'espaces prolongeant immédiatement le tissu historique et garantissant soit les silhouettes, soit l'autonomie des composantes du site et, par conséquent, la structure historique d'Hermance.»

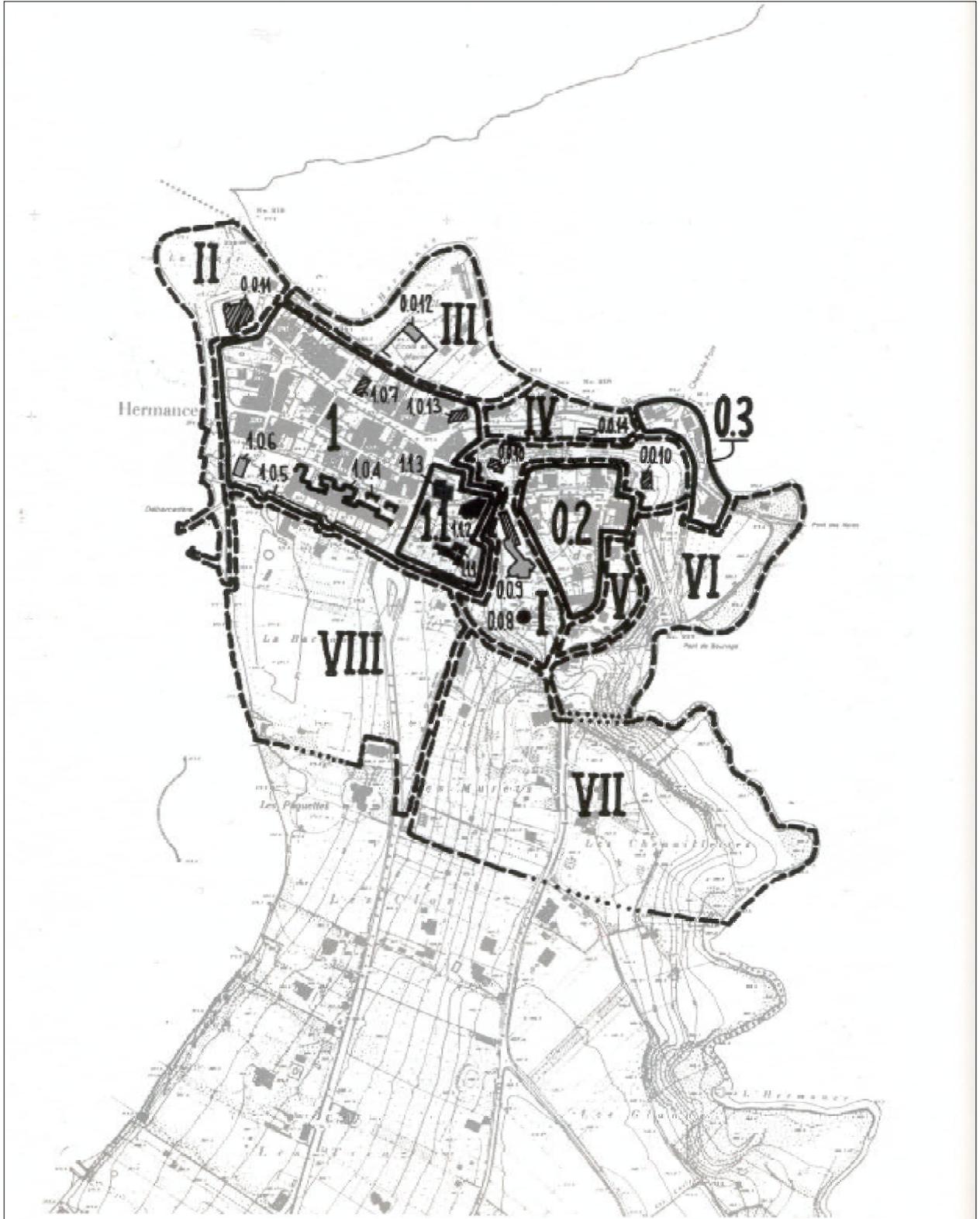
Pour tous ces périmètres, un objectif de sauvegarde «a» est proposé, soit «conservation du mode de culture et de la végétation existants, sauvegarde des bâtiments intégrés au paysage cultivé et du réseau de desserte d'origine (chemins ruraux, etc.)».

Parmi les mesures possibles pour atteindre cet objectif, l'ISOS propose:

- éveiller l'intérêt du public
- déterminer les qualités de l'environnement, de son biotope
- rechercher une affectation appropriée
- placer en zone agricole ou zone de verdure
- édicter des dispositions de zone spéciales, adaptées aux caractéristiques particulières de l'environnement
- prévoit, suivant les cas, l'établissement d'un plan directeur, d'un plan d'aménagement, etc.
- protéger des arbres isolés ou des groupes d'arbres.

Carte ISOS. Légende

P1	Bourg d'en bas
E 1.1	Equipements centraux
E 0.2	Bourg d'en haut
E 0.3	Ensemble de la douane
PE I	«Mont-Sinaï», largement boisé
PE II	Rive du lac
PE III	Prés et jardins au nord, partiellement construits et peu visibles
PE IV de	Bande de terrain bordant la route de passage au nord P 1
PE V	Groupe de villas bordant E 0.2 à l'est
PE VI	Environnement est, largement boisé
PE VII	Environnement sud-est, largement boisé
PE VIII	Prés et champs occupant le premier plan de la silhouette sud du site
EI 1.1.1	Eglise catholique (fin 13e s., reconstruction de la nef et du clocher-porche en 1679)
EI 1.1.2	Le Mestral; peut-être siège de la baronnie d'Hermance; tour et substructures du 15e s.
EI 1.1.3	Ancienne auberge de la Couronne (vrais. 16e s.)
EI 1.0.4	Rangée sud de la rue du Midi, formée d'habitations du 16e/17e s.
EI 1.0.5	Vestiges de l'enceinte médiévale, au sud, aujourd'hui occupée par des jardins
EI 1.0.6	Maison de campagne classique, occupant l'emplacement de l'ancien hôpital (fin 18e s.)
EI 1.0.7	Immeuble locatif récent, déparant le tissu historique
EI 0.0.8	Tour ronde du 14e s., seul vestige du château
EI 0.0.9	Fondation De la Rive, dont une aile récente perturbe profondément le site
EI 0.0.10	Villas récentes menaçant les deux sommets du Mont-Sinaï (PE I)
EI 0.0.11	Salle communale constituant un corps étranger sur la rive du lac
EI 0.0.12	Mairie-école isolée au nord (vers 1930)
EI 1.0.13	Immeuble locatif «pastiche» menaçant l'entrée nord de P1
EI 0.0.14	Station-service proche de la frontière



Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS).
 Hermance. Périmètres et ensembles construits, environnements (périmètres et échappées) et éléments individuels.

LE RECENSEMENT ARCHITECTURAL

Le Recensement architectural d'Hermance a été réalisé en 1975. Il attribue une valeur à chaque bâtiment du village, selon ses qualités patrimoniales et le degré de conservation de la substance bâtie historique.

Hermance ne possède pas d'objets qualifiés «hors classe» (valeur HC) ou «très remarquable» (valeur 1).

Les objets «remarquables» (valeur 2) ou «intéressants» (valeur 3) ont été pour la plupart inscrits à l'inventaire et bénéficient donc d'une protection légale (Ms-i).

Par ailleurs, un certain nombre d'objets représentatifs sont classés (Ms-c): l'église Saint-Georges, la tour d'Hermance, divers immeubles de l'ancienne enceinte, la maison Boujon.



OBJETS AU BENEFICE D'UNE MESURE DE PROTECTION

Les objets protégés se trouvent tous dans le périmètre du village, à l'exception de Ms-i HER 19.

Ms-i HER 5 à HER 9
ruelle des Galeries 3, 7, 9, 12, 15, quai d'Hermance 20, ruelle du Centre 3

Objets classés (avec périmètre de classement)

Ms-i HER 10
rue du Nord 15

Ms-c 59
Eglise Saint-Georges

Ms-i HER 12
rue du Nord 6; ch. des Glerrets 11

Ms-c 60
Tour d'Hermance

Ms-i HER 13 à HER 15
rte d'Hermance 550 à 554

Ms-c 111
Divers immeubles et murs de l'ancienne enceinte; rue du Midi - ch. des Fossés

Ms-i HER 16
rue du Midi 14

Ms-c 233
Maison Boujon; rue du Nord 13

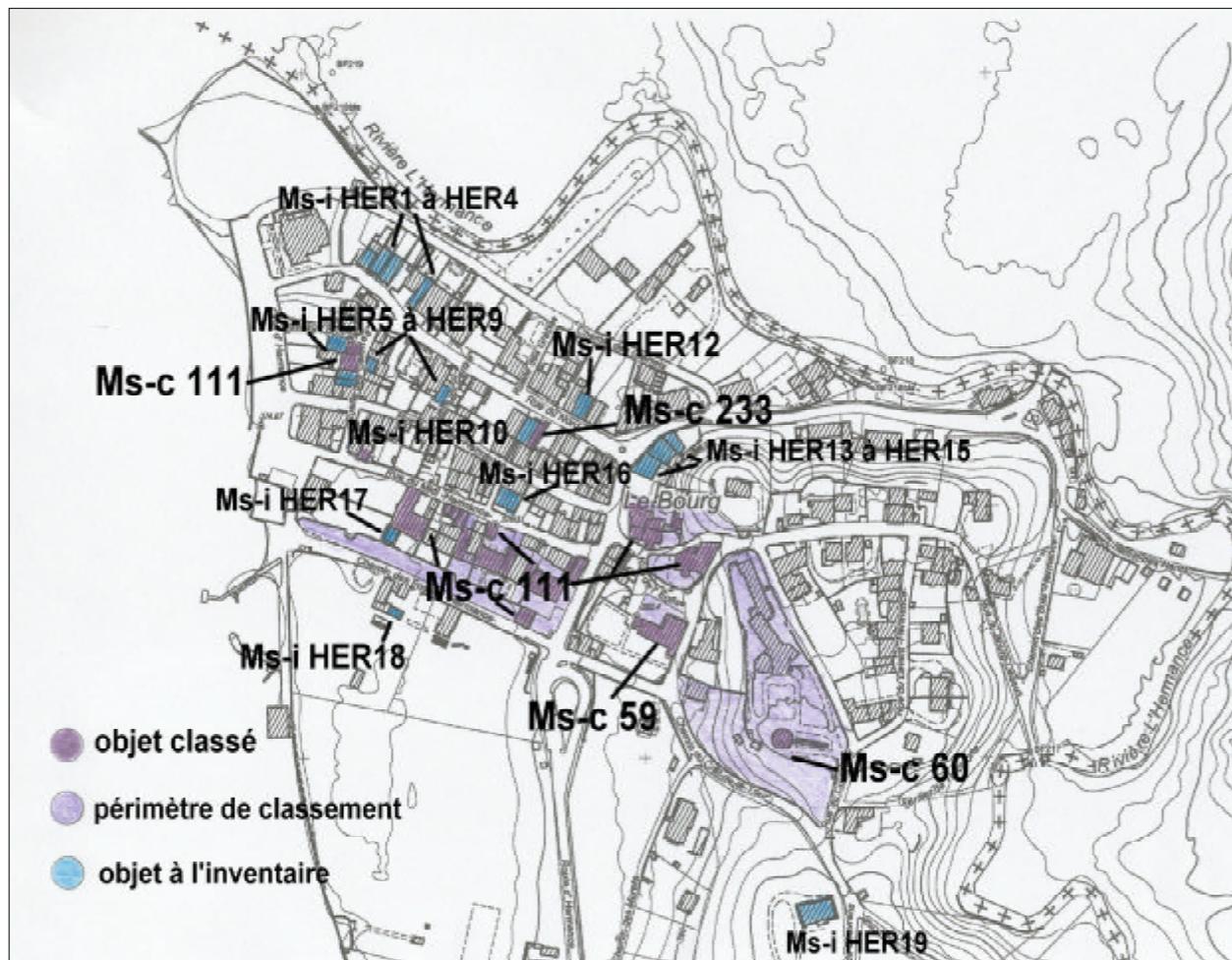
Ms-i HER 17
Le Manoir; rue du Midi 35

Objets à l'inventaire

Ms-i HER 18
ch. des Fossés 15

Ms-i HER 1 à HER 4:
34, 38, 40 et 42, rue du Nord

Ms-i HER 19
rte de Chevrens 259



LE PLAN DE SITE

Le plan de site du village d'Hermance, adopté par le Conseil d'Etat le 28 mars 1979, découle directement de l'étude d'aménagement réalisée en 1975-1977 par le bureau ass en collaboration avec le DTP.

A l'intérieur du périmètre du plan de site, un règlement s'applique, dont l'objectif est de «protéger le caractère architectural historique d'Hermance et [...] favoriser son développement harmonieux.»

Le plan distingue

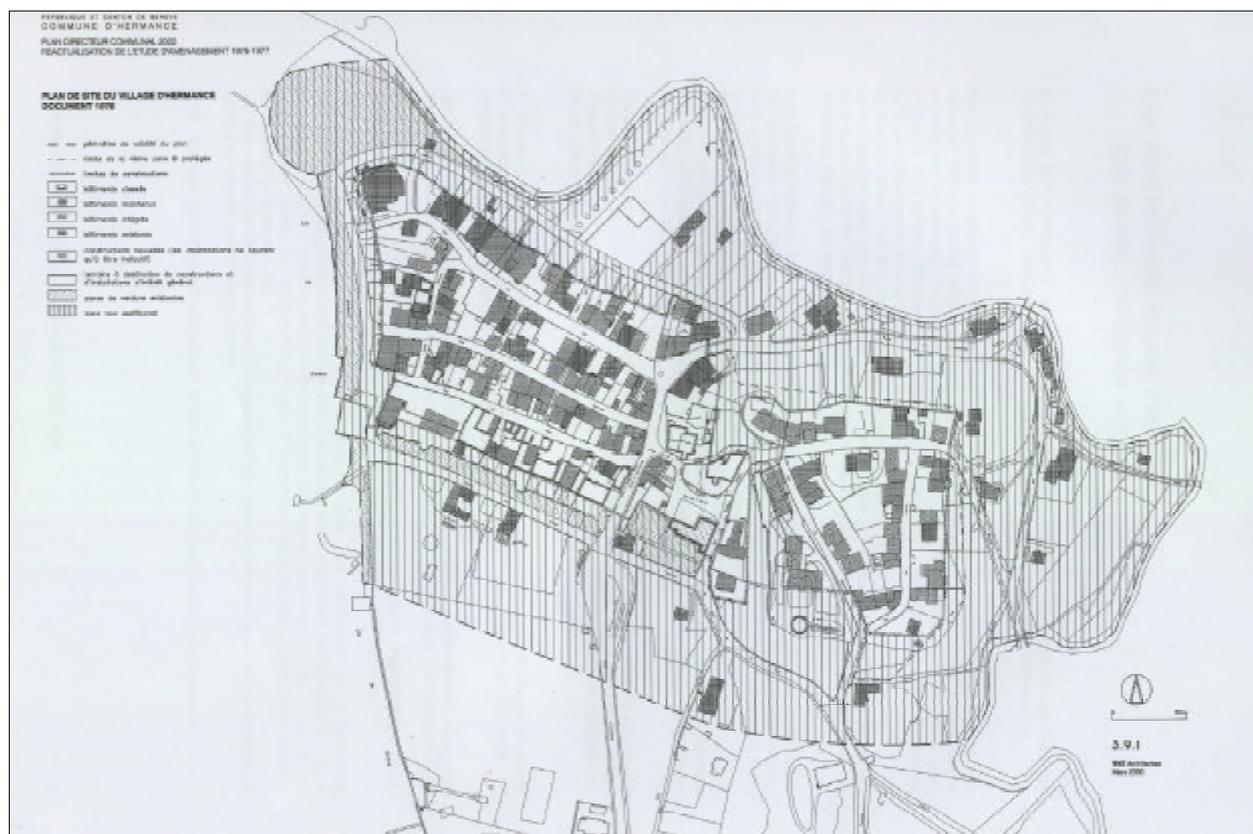
- a) les bâtiments classés
- b) les bâtiments maintenus, qui ne peuvent être démolis, surélevés ou agrandis et qui ne peuvent faire l'objet que de travaux d'entretien ou de transformation visant à leur modernisation intérieure
- c) les bâtiments intégrés, qui sont en principe maintenus, mais qui peuvent, sous réserve, être reconstruits selon la même implantation et le même gabarit
- d) les bâtiments existants, qui peuvent être transformés et dont l'éventuelle reconstruction doit être soumise au préavis de la commune et de la CMNS
- e) les bâtiments nouveaux, dont seul le gabarit est impératif.

Le règlement du plan de site précise la destination des bâtiments (habitation, commerce, artisanat et agriculture, les bâtiments d'utilité publique demeurant réservés). Il définit les aménagements extérieurs autorisés,

les teintes et matériaux à utiliser, les toitures et lucarnes. Il exclut les rampes d'accès aux garages en sous-sol.

Le plan comporte des indications sur le secteur de non-bâti. Il définit une zone non aedificandi de 100 mètres de large tout autour du village, afin de préserver sa silhouette. Sur la face sud du village, les limites de cette zone ne correspondent à rien sur le plan spatial et ne tiennent notamment pas compte du parcellaire.

Plan de site du village d'Hermance, 1979



LE RESEAU HISTORIQUE

Le réseau des voies historiques d'Hermance est très fortement déterminé par la topographie et par la présence du lac.

Il est organisé par l'itinéraire Genève – Hermance – Thonon et ses différents tracés.

Dans le sens transversal, des parcours très anciens mettent en relation le lac et la voie de piémont d'Annemasse à Douvaine, traversant le territoire de Veigy-Foncenex.

L'itinéraire Genève – Hermance

Parmi les variantes de tracés entre Genève et Hermance, il existait, probablement dès l'époque préromaine, une voie parcourant la bordure immédiate du lac, convergeant à Thonon avec la voie principale en provenance de Genève et celle qui suivait la zone de piémont depuis Annemasse.

Route de Chevrens

Auparavant, pour rallier Hermance depuis Genève, on empruntait une ligne plus haute, moins proche du lac, traversant le territoire d'Anières et ses hameaux de Bassy et Chevrens, pour rejoindre Hermance, puis Messery, Yvoire et Coudrée. Ce tracé fort ancien a vraisemblablement été établi dans sa forme actuelle dans les premières années du XIXe siècle.

Route d'Hermance

La route d'Hermance, inaugurée en 1851, devait permettre de rapprocher, au propre comme au figuré, de la ville les anciennes communes savoyardes, et faire connaître cette partie du canton. Les autorités genevoises ne se sont pas trompées sur l'impact économique de la voie: les terrains de la rive du lac deviennent vite parmi les plus recherchés du canton et sont colonisés par de cossues villas. Tracée pour rejoindre Hermance par le plus court chemin, la nouvelle route est établie à mi-côte. Le 26 décembre 1901, la ligne de tramway Vézenaz – Hermance, qui emprunte ce tracé, est inaugurée. Elle est remplacée en 1958 par une ligne d'autobus.

Il est remarquable de constater que cette région, qui souffre aujourd'hui d'une desserte très insuffisante par les transports publics, était dans la première moitié du XXe siècle particulièrement bien lotie.

Itinéraires, tracés et segments IVS sur le territoire d'Hermance

Importance régionale

GE 101 (Genève -) Vézenaz / Corsier - Hermance

GE 101.1 par Anières

GE 101.1.1 GE 101.1 - La Croix de Bailly

GE 101.2 par Saint-Maurice

GE 101.2.3 Chevrens - Les Chancelants

GE 101.2.4 Les Chancelants - GE 101.1

GE 101.3 route du XIXe siècle

GE 101.3.1 chemin creux

GE 101.3.2 liaison

GE 101.3.3 Hermance, chemin des Murets

GE 101.3.4 Hermance - front. nat.; par le pont de Chens

GE 207 Hermance - frontière nationale; pont de Bourginge

Importance locale

GE 300 Hermance - frontière nationale; pont des Nants

GE 301 La Croix de Bailly - L'Hermance/Teppes Basses

L'inventaire des voies de communication historiques IVS

Chaque voie de communication, de la grande route commerciale au plus modeste sentier, est inscrite dans le paysage qu'elle a contribué dans une très large mesure à façonner. A l'instar des monuments, des villages classés ou des sites naturels, les chemins historiques appartiennent à notre patrimoine culturel. Ils sont les témoins de notre passé, parmi les plus fragiles et les plus menacés par les mutations sans précédents intervenues au cours du XXe siècle. La modernisation progressive des voies historiques fait disparaître les tracés sinueux qui s'accordent à la topographie, le grignotage des allées d'arbres et des haies efface peu à peu le dessin du paysage traditionnel, provoquant une banalisation du paysage.

Or, le réseau des voies de communication historiques du canton de Genève, d'une densité extraordinaire et d'une persistance remarquable à travers les siècles, participe de façon décisive à la définition de ce paysage.

C'est précisément dans le but de documenter et de préserver les plus précieux de ces témoins de notre histoire commune qu'a été créé l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Il offre au canton et aux communes un instrument en matière d'aménagement du territoire.

L'Inventaire des voies historiques du canton de Genève a été réalisé entre 1994 et 1996. Les chemins historiques sont documentés selon deux aspects, l'histoire et le terrain.

Sans prétendre à l'exhaustivité, l'analyse historique s'efforce de documenter la fonction de chaque chemin, son évolution et ses modifications à travers les siècles. Elle s'appuie sur les travaux et les sources disponibles, en privilégiant, lorsqu'elle existe, la cartographie historique.

La carte de terrain dresse un état des lieux, où les éléments de substance historique encore présents sont systématiquement répertoriés. La forme de la voie, son revêtement, ses éléments de délimitation, les ouvrages d'art qui le jalonnent, constituent autant de critères d'appréciation de sa valeur, sans oublier les éléments du paysage routier: fontaines, bornes, croix et chapelles routières, auberges et maladières.

Au terme de la double approche de l'histoire et du terrain, chaque parcours est classé, selon son état de conservation et sa charge historique, en voie d'importance nationale (en rouge), régionale (en bleu) ou locale (en vert).

Ce classement est accompagné de l'indication de la substance. Selon la morphologie de la voie, l'Inventaire distingue trois degrés de substance:

- pas de substance (trait simple)
- substance (trait double)
- beaucoup de substance (trait double épais)

Cette distinction permet d'évaluer l'aspect et la qualité constructive d'une voie historique. L'ensemble de ces caractéristiques est reporté sur une carte d'inventaire.

A propos de la route d'Hermance

«Il nous semble que ce pays, si riant et si bien situé, est resté trop inconnu à une notable portion de nos concitoyens; qu'à l'exception d'un petit nombre de personnes, il existe trop peu de relations entre les habitants de ces communes et ceux des autres parties de notre petit territoire... un des heureux résultats que nous attendons de la construction de la route est d'assimiler davantage tous les citoyens de notre patrie et de faciliter beaucoup les rapports qui doivent exister entre eux.»

L'impact économique de la route n'est pas ignoré:

«Les terrains des communes traversées par la nouvelle route seront plus recherchés et la valeur qu'ils prendront augmentera la richesse naturelle.»

Rapport sur le projet de loi relatif à la construction d'une route sur la rive gauche du lac, 1847 (pp. 12-13)



Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) Documentation canton de Genève.
 Carte de terrain 1281 Coppet (détail). Y. Bischofberger, A. Frei. Etat 1994
 Pour la légende, voir page 36

LE PAYSAGE ROUTIER D'HERMANCE: SYNTHÈSE

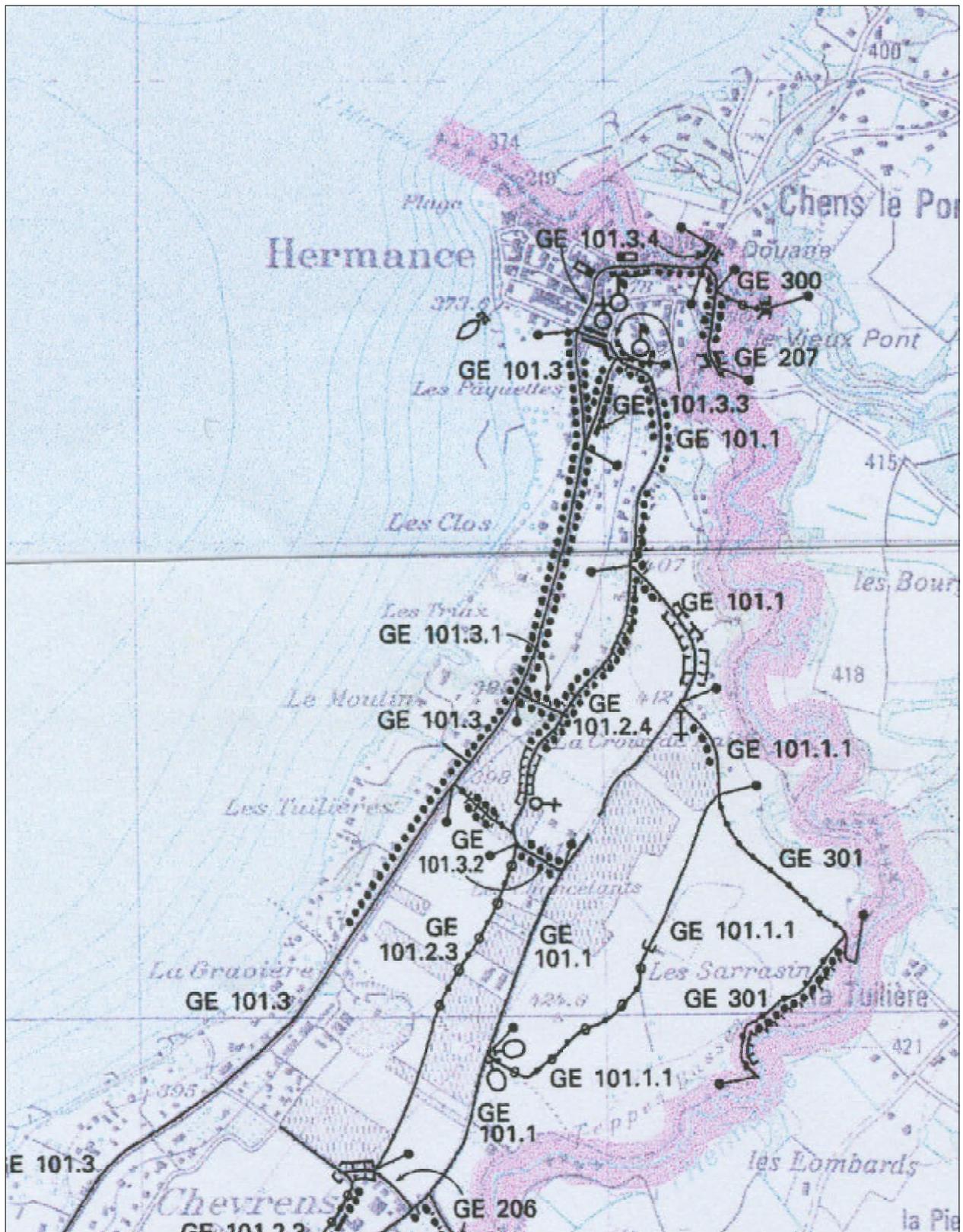
Le réseau historique d'Hermance, remarquablement stable à travers les siècles, présente une maille assez lâche. Si les tracés ont pour la plupart été modernisés et adaptés au trafic moderne, certains d'entre eux ont conservé une large partie de leur morphologie traditionnelle.

A l'écart de la route d'Hermance, les ingrédients du paysage routier d'Hermance sont:

- une inscription remarquable dans le terrain
- des tracés souples s'adaptant aux inflexions de la topographie
- des gabarits restés modestes
- par endroits, une arborisation ponctuelle soulignant les tracés
- une situation exceptionnelle ménageant de belles vues



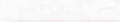
IVS GE 301 / chemin des Bélossières



Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) Documentation canton de Genève.
 Carte d'inventaire 1281 Coppet (détail). Y. Bischofberger, A. Frei. Etat 1994
 Pour la légende, voir page 37

LÉGENDE DE LA CARTE D'INVENTAIRE IVS

CLASSIFICATION D'APRÈS LA LPN (loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage)

-  Importance nationale
-  Importance régionale
-  Importance locale

SUBSTANCE (p. ex. ... d'importance nationale)

-  Tracé historique
-  Tracé historique avec substance
-  Tracé historique avec beaucoup de substance

SUBDIVISION (p. ex. ... d'importance nationale)



OUVRAGES D'ART

-  Pont
-  Vestiges de pont, culée
butée de pont

ÉLÉMENTS DU PAYSAGE ROUTIER

- | | | |
|--|--|---|
|  Pierre de distance |  Chapelle |  Mines |
|  Autre pierre |  Église |  Embarcadère/Débarcadère/
Port |
|  Arbre isolée |  Château-fort/Château/Ruines |  Bac pour les personnes |
|  Inscription |  Édifice profane |  Fontaine |
|  Croix routière/Croix de chemin |  Exploitation industrielle ou
artisanale |  Autre élément du paysage
routier |
|  Oratoire/Chapelle routière |  Carrière/Gravière | |

LÉGENDE DE LA CARTE DE TERRAIN IVS

FORMES DE CHEMIN (STRUCTURE)

Chemin avec talus latéral unique (ou talus latéraux)

-  matériau meuble
 -  rocher
 -  mur de soutènement, traditionnel
- combinaisons possibles

Chemin avec éléments de délimitation

-  mur ou mur de parapet, traditionnel
 -  alignement d'arbres / haie
 -  pierre(s) bordière(s), bordure
 -  dalles bordières verticales
 -  clôture ou palissade
- combinaisons possibles

Vestiges

Éléments non identifiables clairement comme forme de chemin

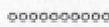
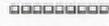
-  Forme de chemin (p. ex. chausée)

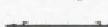
Situations complexes

Multiplicité d'éléments dans un espace restreint interdisant une représentation exacte sur la carte de terrain.

-  (p. ex. réseau de chemin creux de matériau meuble)
seule la surface est représentée

SURFACE/REVÊTEMENTS

- | hors d'usage | en usage | |
|---|---|--------------------------|
|  |  | rocher |
|  |  | matériau meuble |
|  |  | empierrement, cailloutis |
|  |  | pavage, pavement |
- combinaisons possibles

- | hors d'usage | en usage | |
|---|---|-----------------------------|
|  |  | revêtement artificiel |
|  |  | marches, escaliers, gradins |
| |  | gué |
| |  | chemin de madriers |
- combinaisons possibles

OUVRAGES D'ART

- | | | | | | |
|---|--|---|-------------------------------|---|---------|
|  | pont |  | conduite / canalisation d'eau |  | galerie |
|  | vestiges de pont, culée ou butée de pont |  | tunnel | | |

ÉLÉMENTS DU PAYSAGE ROUTIER (EPR)

- | | | | | | |
|---|----------------------------------|---|---|---|---|
|  | pierre de distance |  | chapelle |  | mines |
|  | autre pierre |  | église |  | embarcadère / débarcadère / port bac (pour personnes) |
|  | arbre isolé |  | château / château fort / ruines |  | fontaine |
|  | inscription |  | édifice profane |  | autre élément du paysage routier |
|  | croix routière / croix de chemin |  | exploitation industrielle ou artisanale | | |
|  | |  | | | |

LES OBJETS IVS

Certains tronçons du réseau historique communal ont conservé tout ou partie de leur morphologie traditionnelle. Ils sont répertoriés à l'IVS comme des objets avec substance ou beaucoup de substance.

Route d'Hermance

Principale voie de communication de la commune, la route d'Hermance s'inscrit dans une zone de villas anciennes dont les limites végétales, haies simples ou arborées, confèrent une certaine unité au parcours qui ne présente snin pas grand intérêt.

[IVS GE 101.3]

Chemin des Sarrasins >

Boucle se détachant de la route de Chevrens, dont l'entrée est marquée par deux peupliers. D'une largeur d'env. 2 m, il présente un tracé souple, avant de retrouver la route au lieu-dit La Croix de Bailly.

[IVS GE 101.1.1]



Chemin des Villards

Inscrit à flanc de coteau, entre vignes et champs, le chemin offre un large panorama. De 2-2,5 m de largeur, il possède un revêtement perméable avec une bordure herbeuse de part et d'autre.

[IVS GE 101.2.3]



Chemin de la Chapelle / chemin des Clos >

Cette petite route de campagne, au gabarit modeste, possède un parcours sinueux qui s'enfonce progressivement jusqu'à adopter un profil de chemin creux, bordé de haies arbustives, pour ensuite retrouver un niveau régulier. A mi-parcours, il rencontre la chapelle votive dédiée à Notre-Dame de Villars, siège primitif de la paroisse d'Hermance.

[IVS GE 101.2.4]



Chemin de la Chapelle (partie aval) >

Ce tronçon du chemin de la Chapelle constitue la liaison avec la route d'Hermance. Autrefois, il servait à rejoindre le moulin situé au bord du nant du Moulin ou de la Cave. Ce vestige pittoresque est aujourd'hui envahi par la végétation.

[IVS GE 101.3.1]

Chemin de la Chapelle

Ce chemin établit une liaison transversale entre la route d'Hermance et la route de Chevrens. Formé de deux parties distinctes, la voie se distingue par des limites variées (bande herbeuse, noyers, talus, haie).

[IVS GE 101.3.2]

Chemin des Murets >

Ancien accès à la partie basse du bourg, déclassé par la création de la route d'Hermance. Cet étroit chemin présente une morphologie pleine de substance, avec un revêtement de terre et de gravier. Il est bordé en amont par une haie, relayée par un mur, et à l'aval par une haie arborée.

[IVS GE GE 101.3.3]



Route d'Hermance, traversée du Bourg >

Cette traversée du bourg résulte de la création de la route d'Hermance qui a profondément modifié cette partie du village médiéval. Elle dessine une nette césure entre le Bourg-Dessus et le Bourg-d'en-Bas, jalonnée de fontaines, limitée par des murs et des haies, et conduit au pont de Chens, établi en 1852.

[IVS GE 101.3.4]



Pont de Bouringe >

Il appartient à un itinéraire historique reliant le lac et Hermance à la voie de piémont Annemasse - Thonon, qui semble avoir eu une importance particulière au moyen âge. Appelé autrefois pont de Greisy, l'ouvrage jeté sur l'Hermance donnait autrefois accès au château de Grésy. L'accès au pont se fait par le chemin des Bois, bordé de part et d'autre de haies. Le pont de pierre est daté 1799.

[IVS GE 207]



Pont des Nants >

Cette liaison transfrontalière a été établie en 1874 pour faciliter aux propriétaires hermançois l'accès de leurs parcelles situés au-delà de la rivière. L'ouvrage est très simple: la structure métallique s'appuie sur des culées en pierre, avec un tablier en béton.

[IVS GE 300]



Chemin des Bélossières

Cette voie locale reliant Hermance à Veigy par un gué sur l'Hermance possède des qualités morphologiques remarquables. Il se présente comme un chemin de terre battue dont l'accompagnement végétal s'enrichit au fur et à mesure que l'on s'approche de la rivière.

[IVS GE 301]

CONCLUSION

Les analyses qui précèdent montrent que le patrimoine communal ne se réduit pas aux seuls éléments bâtis et ne se limite pas au village historique.

La notion de patrimoine, qui s'étend à l'ensemble du territoire de la commune, n'est pas une notion figée. Bien au contraire, elle doit participer de façon dynamique à l'affirmation de l'identité communale et à ses projets d'avenir, notamment:

- par la mise en réseau de ses composantes par un système de parcours adapté;
- par le maintien, l'entretien et la mise en valeur d'éléments fragiles tels haies, murets, arbres, objets routiers;
- par l'intégration de la dimension patrimoniale au sens large dans les réflexions sur des projets de construction ou routiers, ainsi que lors d'interventions mineures sur l'espace public.

BIBLIOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE INDICATIVES

Abréviations

AM	Atlas Mayer
CF	Cadastré français
IVS	Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse
MS	Mappe sarde
s.d.	sans date
SHAS	Arts et Monuments, Ville et canton de Genève, 1993
s.l.	sans lieu d'édition

Références cartographiques

Mappe de Corsier-Anières, 1732, AEG

Cadastré français de Corsier 1812, levé par Joseph Million, AEG

Atlas Mayer 1830, Corsier, AEG

Cartes préparatoires pour la première édition du plan d'ensemble, 1937. Service du cadastre.

Plan d'ensemble du canton de Genève, 1: 2'500. Service du cadastre
1^{ère} édition, 1937
mise à jour 1961
mise à jour 1984
mise à jour 2003

Références bibliographiques

ATLAS DU TERRITOIRE GENEVOIS. Permanences et modifications cadastrales aux XIX^e et XX^e siècles, Etude réalisée par le Centre de recherche sur la rénovation urbaine de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève (CRR) sous la responsabilité du Service des monuments et des sites du Département des travaux publics. Carte no 6. Genève, 1999

BISCHOFBERGER Yves, FREI Anita, Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse, Documentation Genève, Berne, 1996

BISCHOFBERGER Yves, FREI Anita, Guide des chemins historiques du canton de Genève, Genève, 1998

BLONDEL Louis, «Les fondations de villeneuves ou bourgs-neufs aux environs de Genève», extrait du Bulletin

de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. IX, 1^{ère} livraison, 1946-1947, Genève, 1948

BLONDEL Louis, Les châteaux de l'ancien diocèse de Genève, MDG, série in-4/7, Genève, 1956

BRULHART Armand, DEUBER-PAULI Erica, Arts et monuments, ville et canton de Genève, Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne, 1993

ENCYCLOPEDIE DE GENEVE 1. Le pays de Genève, sous la direction de Paul Guichonnet, Genève, 1982.
2. La campagne genevoise, sous la direction de Charles Bonnet et Françoise Hirsch, Genève, 1983

Etude d'aménagement de la Commune d'Hermance 1975-1977, République et canton de Genève, établie par le bureau ass en collaboration avec le Département des travaux publics

FATIO Guillaume, Hermance commune genevoise, Genève, s.d., suivi de HENTSCH Fernande et Hélène HONEGGER, A la recherche du «temps ... retrouvé» 1955-1995, Genève s.d. [1997]

ISOS Inventaire des sites construits à protéger en Suisse. Sites construits d'importance nationale, République et canton de Genève, Office fédéral des forêts, Division de la protection de la nature et du paysage. Publié par le Département fédéral de l'intérieur, hiver 1983/84, Berne

ZUMKELLER Dominique, Le paysan et la terre, agriculture et structure agraire à Genève au XVIII^e siècle, Genève, 1992